

FORMULAIRE 2 : Si vous êtes déjà Bénéficiaire

FORMULAIRE DE RECONDUCTION OU DE RESILIATION AU RANDSTAD SHARE PURCHASE PLAN (S.P.P.)

Période d'épargne allant du 1^{er} novembre 2020 au 30 avril 2021

IMPORTANT :

Ce formulaire ne sert en aucun cas à vendre vos actions.

La vente des actions se fait uniquement via la plateforme tOption.

Vous avez souhaité épargner dans le cadre du plan d'achat d'actions pour la période d'épargne allant du 1er novembre 2020 au 30 avril 2021 en vue d'un achat d'actions RANDSTAD en mai 2021.

Vous avez ainsi autorisé expressément RANDSTAD à :

- prélever chaque mois sur votre salaire un montant d'épargne défini,
- verser ce montant d'épargne sur le compte bancaire RANDSTAD FRANCE SPP à l'issue de la période d'épargne et lui avez donné expressément mandat d'acquérir, pour votre compte, des actions RANDSTAD à partir des sommes préalablement épargnées.

La période d'épargne en cours arrivera à échéance le 30 avril 2021.

Sauf avis contraire de votre part, les autorisations données à RANDSTAD de prélèvement et d'achat d'actions seront renouvelées par tacite reconduction à l'expiration de cette période d'épargne, pour la période d'épargne suivante allant du 1er mai 2021 au 30 octobre 2021 en vue d'un achat d'actions RANDSTAD en novembre 2021.

Nous vous informons, par la présente, que vous pouvez **jusqu'au 10 avril 2021** (soit au plus tard 20 jours avant la fin de la période d'épargne), date de réception de votre email:

- pour la prochaine période d'épargne, **renoncer à la reconduction** de vos prélèvements et renoncer à la reconduction de votre ordre d'achat,
- pour la prochaine période d'épargne, **modifier le montant** de votre épargne,
- pour la période d'épargne en cours, **résilier votre ordre d'achat** et demander le remboursement de l'épargne sur la paie d'avril 2021.

Vous avez donc deux options :

- **Si vous souhaitez ne rien changer :** **Il n'est pas nécessaire de renvoyer le document joint**

vous n'avez donc rien à faire, la tacite reconduction s'applique.

- **Si vous souhaitez demander le remboursement, modifier ou arrêter votre engagement :**

Vous devez retourner le document ci-joint avec vos choix cochés, complété et signé par mail à l'adresse suivante : support.spp@randstad.fr

Le formulaire doit être retourné au plus tard le **10 avril 2021** (date de réception) si vous souhaitez apporter une modification à votre épargne.

FORMULAIRE 2 : Si vous êtes déjà Bénéficiaire

FORMULAIRE DE RECONDUCTION OU DE RESILIATION AU RANDSTAD SHARE PURCHASE PLAN (S.P.P.)

Période d'épargne allant du 1^{er} novembre 2020 au 30 avril 2021

IMPORTANT :

Ce formulaire ne sert en aucun cas à vendre vos actions.

La vente des actions se fait uniquement via la plateforme tOption.

Où et quand envoyer le formulaire ?

Si vous souhaitez apporter une modification à votre épargne ce formulaire est à retourner **complété et signé** au plus tard le **10 avril 2021 (date de réception)** par mail à l'adresse suivante : support.spp@randstad.fr

Participant/e

Société Juridique :

Direction / Région :

Région / Service :

Matricule :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal et ville :

(Pour que votre formulaire soit valide, **tous les champs et coches doivent être renseignés.**)

Epargne

- Je souhaite **renoncer à la reconduction** de mes prélèvements et de mon ordre d'achat **à l'issue de la période d'épargne allant du 1er novembre 2020 au 30 avril 2021** et ne pas épargner en vue d'un ordre d'achat **pour la prochaine période d'épargne allant du 1^{er} mai 2021 au 31 octobre 2021.**
- Je souhaite **modifier le montant** de mon épargne **pour la prochaine période d'épargne allant du 1^{er} mai 2021 au 31 octobre 2021** et le fixer à € (préciser le montant).

Important : si le montant indiqué sur votre formulaire dépasse le montant d'épargne maximum, il sera modifié à hauteur de celui-ci.

- Je souhaite **résilier mon ordre d'achat pour la période d'épargne en cours allant du 1er novembre 2020 au 30 avril 2021** en vue d'un achat d'actions RANDSTAD en mai 2021.

Sauf avis contraire de votre part, les autorisations données à RANDSTAD de prélèvement et d'achat d'actions seront renouvelées par tacite reconduction à l'expiration de cette période d'épargne, pour la période d'épargne suivante allant du 1er mai 2021 au 30 octobre 2021 en vue d'un achat d'actions RANDSTAD en novembre 2021.

Si le net à payer mensuel s'avérait être inférieur au montant de l'épargne souhaité, la société suspendrait les prélèvements de l'épargne.

Fait à

Signature du/de la participant/e

le/...../.....